

Cap Leucate

Bulletin d'information municipale

ÉDITION VILLAGES NATURISTES :

Le point sur les dossiers en cours

Septembre 2006

Un nouvel accès routier *aux villages naturistes*

Le dossier de sécurisation du carrefour de la RD 627 permettant d'accéder à la zone naturiste a été initié dès 2004 par la municipalité de Leucate. Il n'a trouvé une issue favorable que cet été 2006, après un parcours administratif de deux années, aussi délicat qu'imprévu. La procédure correspondante, fort complexe, se poursuit encore, mais les travaux vont pouvoir enfin démarrer à partir du 15 septembre prochain.

Le projet consiste à supprimer le cisaillement des voies en profitant de la piste existant côté étang, et passant sous le pont routier du centre ostréicole. La visibilité au niveau du rond-point sera également améliorée, et la voie d'accès aux résidences



photomontage de l'avant projet

Eden et Mas de la plage sera dissociée de celle de la rive Sud du centre ostréicole. Ce nouvel aménagement bénéficiera également aux véhicules utilisant la voie réservée aux véliplanchistes.



Le mot du maire

Les villages naturistes constituent une spécificité de Leucate et contribuent à son identité. Ils comptent des habitants permanents qui participent directement à la vie de la commune. La présence de ces villages est donc un réel atout, et de plus, leur présence est importante sur le plan touristique. L'économie leucatoise étant directement liée à ce secteur d'activité, ils jouent donc un rôle complémentaire à ce niveau.

C'est la raison pour laquelle la municipalité est très attachée à ce site, qu'elle investit pour le mettre en valeur, et qu'elle tient à préserver son intégrité. Le futur PLU de Leucate attestera de cette volonté.

Compte tenu de l'importance de ces villages naturistes, il nous a semblé souhaitable de fournir à ses résidents une information spécifique sur l'action municipale qui les concerne directement. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de diffuser l'édition Cap Leucate "villages naturistes" où sont évoqués les sujets les plus souvent abordés par leurs habitants.

Vous avez ce numéro en main, et je vous en souhaite bonne lecture.



Michel PY

Maire de Leucate

La protection du secteur nord de la plage naturiste



Les phénomènes climatiques exceptionnels de décembre 2003, les fortes tempêtes de 2004, 2005, et plus récemment de janvier 2006 ont bouleversé certaines parties du trait de côte, en occasionnant des départs de sable importants, pouvant mettre en danger les habitations proches, en particulier le secteur nord de la plage naturiste.

La partie la plus urgente des travaux consiste à réaliser un enrochement de haut de plage destiné à protéger le front de mer depuis Eden, jusqu'à la digue ostréicole sud. Les copropriétés protégées participeront financièrement aux dépenses, conformément à la loi de 1807 qui établit le principe selon lequel la défense des propriétés riveraines de la mer contre les flots incombe aux propriétaires intéressés. La maîtrise d'ouvrage sera prise par la commune afin de faciliter les démarches administratives et le montage des différents dossiers.

Un projet technique de lutte contre l'érosion a été élaboré en concertation avec le SMNLR (Service Maritime et de Navigation du Languedoc-Roussillon), afin de mettre en place un dispositif qui permette de stabiliser le trait de côte et garantir ainsi la protection des personnes et des biens situés en arrière.

Une étape administrative supplémentaire de demande de Déclaration d'Intérêt Général, avec enquête publique, a été de nouveau imposée. En conséquence, le début des travaux aura lieu au printemps 2007.

Le PLU : une garantie pour l'avenir

La commune est très attachée au site naturiste et il n'est pas question qu'il soit remis en cause. Le prochain PLU (Plan Local d'Urbanisme) garantira d'ailleurs de façon formelle la spécificité naturiste du secteur correspondant. Aucun projet ne touche ce secteur et ne viendra perturber son fonctionnement.

Pour mémoire, un premier périmètre de la zone naturiste a été défini en 1976, à la demande de l'Etat, dans le cadre de l'aménagement de Port

Leucate. Il a été réadapté en 1996 par rapport à la configuration naturelle des lieux. Il a été ensuite pris en compte en novembre 2002 dans l'élaboration du PLU. Ce dernier a été arrêté le 3 août dernier par le conseil municipal. Il est mis actuellement à la consultation des personnes publiques associées et des services de l'Etat, avant qu'il ne donne lieu à l'enquête publique correspondante. La commune l'approuvera ensuite définitivement.



En bref



L'entretien de l'éclairage public

Il sera prochainement facilité par l'identification de chaque lampadaire grâce à un numérotage précis apparaissant à leur base. Le téléphone vert mis en place par la municipalité à cet effet (08000 11370) permettra aux usagers de signaler d'éventuelles déficiences. La société chargée de la maintenance du réseau pourra ainsi intervenir dans les meilleurs délais. L'objectif est d'arriver à un résultat dans les 48 heures.

Le stationnement des camping-cars

Le secteur dit de « la presqu'île » voyait chaque été une prolifération des camping-cars « ventouses », pouvant créer une promiscuité gênante avec les riverains naturistes établis de l'autre côté du chenal d'accès au port, et contrevenant formellement à la réglementation, notamment en matière sanitaire. Depuis l'été dernier, la mise en place d'un portique et de rochers empêchent son contournement. Le problème est définitivement réglé.

La surveillance estivale des plages

Depuis plusieurs années, la municipalité fait bénéficier la plage naturiste du service de surveillance estivale assuré par les pompiers sauveteurs. Le poste de surveillance est ouvert sept jours sur sept en haute saison, de 11h à 18h du 10 au 30 juin et du 1er au 17 septembre, et de 11h à 19h entre le 1er juillet et le 31 août. Leur efficacité n'est plus à démontrer, puisque à ce jour, l'objectif « zéro noyé » est atteint, comme cela avait déjà été réalisé lors de la saison 2005.

Rappel à propos des déchets verts

Chaque année, des dépôts sauvages de déchets verts sont constatés sur le terrain communal jouxtant Aphrodite. Cette pratique est interdite, et il est rappelé à ceux qui en sont les auteurs que tous les déchets verts doivent être portés à la déchetterie de Port Leucate, située à l'entrée de la station.

Bulletin d'information municipale.
Directeur de la publication : Michel PY
Rédaction et crédit photos :
Cabinet du maire, Noël Haute-manière
Impression : imprimerie Debourg,
détentrice du label **reflexnature**
La marque de son engagement en faveur
de l'environnement.